

FICHE D'INSCRIPTION NOEL 2024



ASSOCIATION
LES VILLAGES
DU CHÂTELET

Familles Rurales les villages du châtelet. centreloisirs.andance@gmail.com 06-49-85-93-80

Nom des enfants

Prénom des enfants

.....	Date de naissance :/...../.....
.....	Date de naissance :/...../.....
.....	Date de naissance :/...../.....
.....	Date de naissance :/...../.....

RESPONSABLE DE L'ENFANT :

Père

Mère

Tuteur

Quotient Familial :

Père : Nom : Prénom :

Mère : Nom : Prénom :

.....

Inscriptions : merci de cocher les jours de présences de vos enfants. (J+R= journée + repas)

Prénoms des enfants									
	Dates	semaine	J+R	semaine	J+R	semaine	J+R	semaine	J+R
Lundi 23 Décembre 2024									
Mardi 24 Décembre 2024									
Mercredi 25 Décembre									
Jeudi 26 Décembre 2024									
Vendredi 27 Décembre 2024									
Lundi 30 Décembre 2024									
Mardi 31 Décembre 2024									
Mercredi 1er Janvier 2024									
Jeudi 2 Janvier 2024									
Vendredi 3 Janvier 2024									

La première semaine des vacances, les locaux du centre de loisirs d'Anneyron seront fermés, et les accueils des enfants se feront uniquement dans les locaux d'Andance.

La deuxième semaine des vacances, les locaux du centre de loisirs d'Andance seront fermés, et les accueils des enfants se feront uniquement dans les locaux d'Anneyron.

Je soussigné : Autorise

- Le personnel du centre à faire soigner mon enfant par un médecin et à faire pratiquer par un médecin sur lui les interventions d'urgence, éventuellement sous anesthésie général, en suivant les prescriptions du corps médical.
- Je m'engage à rembourser les frais médicaux, chirurgicaux et pharmaceutiques éventuels
- J'autorise mon enfant à participer à toutes les activités et sorties organisées par l'association hors commune.
- J'autorise l'association à transporter mon (mes) enfants(s) pour les besoins d'activités par des transports collectifs.
- J'autorise l'utilisation de photo pour d'éventuelles activités et publication.
- J'autorise la publication de photos de mes enfants sur les réseaux sociaux du centre de loisirs. Oui Non
- Si une autre personne devait venir chercher mon enfant, je m'engage à faire connaître son identité au personnel.
- Je certifie avoir pris connaissance, du fait que l'association me recommande de souscrire une assurance couvrant les dommages corporels auxquels peuvent être exposés mes enfants lors des activités.
- Je certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur et de l'avoir signé.

Date :/...../.....

« Lu et approuvé »

signature :

Tarifs (bons CAF déjà déduits)

Habitants porte de dromeArdeche et saint desirat				
Quotient FAMILIAL (QF)	<720	>720		
		Tarif	taux effort	calcul tarif
Semaine 5 jours	50 €	entre 57,68 et 90€	0,016	(0,016X QF) x 5
Semaine 4 jours	40 €	entre 46,14 et 72€	0,016	(0,016X QF) x 4
Journée + repas	11 €	entre 12,26 et 19€	0,017	0,017 x QF

Habitants hextérieurs porte de dromeArdeche et saint desirat				
Quotient FAMILIAL (QF)	<720	>720		
		Tarif	taux effort	calcul tarif
Semaine 5 jours	60 €	entre 68,5 et 100€	0,019	(0,016X QF) x 5
Semaine 4 jours	48 €	entre 54,8 et 80€	0,019	(0,016X QF) x 4
Journée + repas	13 €	entre 14,42 et 20€	0,02	0,02 x QF

Modalités d'inscriptions

Pour qu'une inscription soit prise en compte tous les documents suivants doivent être donnés ou envoyés par mail :

1-Fiche Sanitaire + copie carnet vaccination. 2- Fiche d'inscription + attestation Quotient familial. 3-Adhésion à l'association.

4- Paiement des vacances et factures impayées.

Plusieurs chèques peuvent être effectués (dans la limite de trois chèques encaissés sur les trois mois qui suivent).Nous acceptons les chèques vacances, tickets CESU. Le paiement devra être donné avant la date de fin d'inscription.

Sans la présence de l'ensemble des documents à la date de fin d'inscription, les places seront données à d'autres familles placées sur la liste d'attente.

Pour toute inscription à une journée sortie (ou intervenant), il faudra inscrire obligatoirement votre enfant sur une autre journée entière de la même semaine.

Nous rappelons que selon le règlement de fonctionnement toute absence sera facturée, sauf en cas d'absence pour raisons médicales, AVEC PRESENTATION D'UN CERTIFICAT.

Nous n'accepterons pas les inscriptions d'enfants pour le jour même.

Nous vous informons également que l'adhésion à l'association Familles Rurales est obligatoire, celle-ci est d'un montant de 27€ (par famille) à l'année.

En termes d'assurance, nous n'avons pas besoin que vous nous fournissiez un exemplaire de votre attestation. Cependant nous vous conseillons de souscrire un contrat d'assurance couvrant les dommages corporels auxquels peuvent être exposés vos enfants lors des activités. Tous les papiers d'inscription et le programme des vacances sont également disponibles sur notre site internet :

<http://famillesrurales07.org/chatelet.html>

ou en scannant le QR code suivant:



Horaires du centre de loisirs : 7h30-18h15

Accueils du matin : 7h30-9h30 Accueils du Soir : 16h30-18h15.

Le nombre de places est limité :20 places par jour.

ORDRE DE PRISE EN COMPTE DES INSCRIPTIONS :

Une date à retenir le 2 Décembre.

Jusqu'à cette date. Les inscriptions reçues seront triées dans l'ordre priorités suivantes :

- 1.Inscription à la semaine pour les habitants de Albion, Andance, Andancette, Anneyron, Beausemblant, Champagne, Coinaud, Peyraud, Saint Désirat et Saint Etienne de Valoux.
- 2.Inscription à la semaine pour les habitants de la communauté de communes Porte de DrômArdèche.
- 3.Inscription à la journée pour les habitants de Albion, Andance, Andancette, Anneyron, Beausemblant, Champagne, Coinaud, Peyraud, Saint Désirat et Saint Etienne de Valoux.
- 4.Inscription à la journée pour les habitants de la communauté de communes Porte de DrômArdèche.
- 5.Inscription à la semaine pour les habitants extérieurs à la communauté de communes Porte de DrômArdèche.
- 6.Inscription à la journée pour les habitants extérieurs à la communauté de communes Porte de DrômArdèche.

Au-delà du 2 décembre, les inscriptions seront prises dans l'ordre d'arrivée et dans la limite des places disponibles.

Date limite d'inscription : Vendredi 13 décembre

A cette date :

1- Le règlement des vacances devra être donné entièrement et toutes les factures impayées devront être réglées. Sans la présence du règlement, les places seront attribuées à d'autres familles.

2- Aucune inscription, modification ou annulation ne sera prise en compte, sauf sur raison médicale avec certificat.